

Règlement général du « Prix National arturbain.fr » 2013

Art 0 : Le thème

Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace (2)

2013, Centenaire de la naissance de Robert Auzelle, architecte et urbaniste « visionnaire »- tel que l'évoque la ministre Cécile Duflot (1) - nous interroge sur la nécessité de mettre de la qualité dans l'espace périurbain *ces territoires trop souvent négligés*.

Dans la suite des thèmes des années précédentes sur «Valoriser les espaces vides oubliés» en 2010, «Face à l'étalement urbain, quel cadre de vie pour demain» en 2011, « Quartiers écologiques en lien avec un réseau nature» en 2012, le Séminaire Robert Auzelle propose le thème 2013 :

Pour une réorganisation des quartiers périurbains par les mobilités

Par « *organisation consciente de l'espace* » (2), Robert Auzelle, dans ses différents écrits fondant son enseignement, se réfère aux méthodes d'analyse, d'enquêtes et de connaissances élaborées en équipes pluridisciplinaires concernant, la géographie, la topographie, la sociologie, la santé publique, les plantations, l'ensoleillement, les vents ... Il préconise des constructions à échelle humaine avec une attention toute particulière aux espaces publics et à l'implantation des équipements publics, considérant l'espace comme l'essentiel de l'art urbain.

Dans ces conditions, il conviendra de mettre en valeur notamment:

- les quartiers autour des gares routières, ferroviaires, fluviales ou aériennes en reconsidérant en particulier l'usage de l'infrastructure foncière et de son franchissement
- les quartiers délaissés en matière de transports en commun et de services, comme certaines zones pavillonnaires, industrielles et autres équipements publics.

L'enjeu : Desservir ces territoires, en intégrant l'impératif écologique, pour donner naissance à de nouveaux quartiers de vie urbaine.

Cela permettrait de satisfaire à cette dualité de besoins apparemment inconciliables que sont la mobilité et l'enracinement, tout en favorisant l'épanouissement d'un nouveau mode de vie et en réservant au maximum les éventualités d'évolution future indique Robert Auzelle (3)

En France, la rencontre annuelle organisée avec la revue Urbanisme et les organisations professionnelles du cadre de vie, ainsi que les opérations du Prix national présentées par les maires et maîtres d'ouvrage éclaireront les recherches et initiatives sur ce thème durant l'année 2013.

Les esquisses du Concours international 2013/2014 des équipes pluridisciplinaires seront présentées, comme pour les concours précédents, en effectuant la comparaison avant/après et en évaluant le nouveau cadre de vie au regard des critères de qualité architecturale, qualité de la vie sociale et de respect de l'environnement (4)

Pour plus de renseignements consulter www.arturbain.fr

Bibliographie :

1 Lettre du 27 novembre 2012 de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement

2 *Plaidoyer pour une organisation consciente de l'espace* Robert Auzelle, Vincent & Fréal, Paris, 1962.

3 *Faut-il créer des villes ?* Article de Robert Auzelle in Urbanisme n° 101, 1967, p 15

4 Dossier du *Référentiel pour la qualité du cadre de vie*, voir www.arturbain.fr

Art 1 : L'organisateur

L'association pour la promotion de l'Art urbain, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre d'opérations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différend.

Art 2 : L'objet:

Le Prix National arturbain.fr, placé sous le haut patronage de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a pour but de faire connaître au public des opérations exemplaires déjà réalisées, relevant du thème de l'année, améliorant le cadre de vie et illustrant la définition de l'Art urbain. Sont en priorité concernées les opérations situées dans les territoires des petites villes, des communautés de communes ou syndicats intercommunaux.

Art 3 : Les participants et les modalités de candidature :

La candidature est ouverte aux collectivités territoriales et organismes privés ou publics d'aménagement, d'environnement et d'urbanisme. Les candidats proposent une opération par courrier (adressé au Président du SRA), en indiquant le nom du correspondant.

Les candidats retenus adhèrent à l'association. Le montant de leur participation est fixé à 500 €.

Pour les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, le montant de la participation est arrêté en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Cette participation permet d'alléger la charge de l'organisation du Prix. Elle permet également aux élus et aux personnels des collectivités, organismes et associations de participer gratuitement aux actions de formation et de sensibilisation à l'Art urbain organisées par le Séminaire.

Art 4 : Le calendrier et la préparation de la manifestation:

Mars/octobre : Consultation publique et réception des candidatures avant le 15 juillet 2013.
Visites des opérations pressenties par un comité d'experts choisis par le SRA, puis sélection des opérations.
Préparation des fiches et des diaporamas de présentation des opérations sélectionnées en liaison avec l'association.

Lundi 2 décembre : Présentation publique des opérations à l'Arche de la Défense et remise des distinctions.

Art 5 : Les modalités de vote du jury et du vote du public:

5.1 Le jury est composé des élus des collectivités et représentants d'organismes privés ou publics participants. Chaque élu et représentant d'organisme attribuent une note aux opérations sélectionnées autres que la sienne concernant les trois critères de la définition de l'Art urbain.

5.2- Les distinctions, « Prix National et Mentions », sont décernées en fonction du classement.

5.3-« La Meilleure communication » est décernée par le public.

Art. 6 : La propriété et l'exploitation des opérations présentées au « Prix National arturbain.fr ».

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les opérations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements: site : www.arturbain.fr, tél : 01 40 81 71 35, Fax : 01 40 81 73 90

Mail : vaspart.aude@numericable.fr

Adresse postale : Monsieur le Président du Séminaire Robert Auzelle - Prix National arturbain.fr, Arche de la Défense 93 055 LA DEFENSE cedex